

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 10 mars 2020, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :  
Luc Lambert, directeur général  
René Desbois, inspecteur

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**2020-03-038**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 11 février 2020
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Suivi du dossier annexion – Ville de Percé
- 7- Nomination d'un inspecteur pour l'application du Règlement provincial sur les chiens
- 8- Places en garderie
- 9- Fonds de roulement – Financement lumières Del route 132
- 10- Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Membership 2020 et 2021
- 11- Demande de commandite – Amène ta visite
- 12- Fabrique - Feuillet paroissial 2020
- 13- Autres sujets :
- 14- Période de questions
- 15- Clôture de la session

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

**2020-03-039**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2020**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal du 11 février 2020 tel que rédigé.

**2020-03-040**

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de février 2020.

**2020-03-041**

**LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de février 2020.

**QUE** le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de février 2020.

**2020-03-042**

**SUIVI DU DOSSIER ANNEXION – VILLE DE PERCÉ**

Pas de nouveau développement.

**2020-03-043**

**NOMINATION D'UN INSPECTEUR POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES CHIENS**

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur René Desbois inspecteur pour l'application du règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

**2020-03-044**

**PLACES EN GARDERIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les témoignages obtenus par le personnel du Service d'accueil aux nouveaux arrivants de la MRC du Rocher-Percé à propos des difficultés chez les nouveaux arrivants et les nouveaux parents à trouver une place pour leurs enfants en garderie;

**CONSIDÉRANT QUE** devant cette situation problématique et préoccupante, la MRC a réalisé un portrait de la situation actuelle des CPE et des services de garde en milieu familial sur l'ensemble de son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite des données recueillies, 201 enfants seraient en attente d'une place en garderie et que sur 248 places subventionnées et autorisées sur le territoire, 96 ne sont pas attribuées par un manque de garderies en milieu familial causé en partie par des départs à la retraite;

**CONSIDÉRANT QUE** cette réalité compromet aussi la capacité des nouveaux arrivants et des personnes touchées à être disponible au travail, et éventuellement leur désir de demeurer dans la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les enjeux de la main-d'œuvre et de la démographie sont des priorités ciblées dans la planification stratégique 2019-2023 de la MRC du Rocher-Percé;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé demande à la MRC du Rocher-Percé de se doter d'une stratégie d'intervention et de faire des représentations auprès des autorités concernées, afin d'effectuer des actions concrètes et innovantes face à cette réalité qui est néfaste pour le développement actuel et futur de notre communauté.

**2020-03-045**

**FONDS DE ROULEMENT – FINANCEMENT LUMIÈRES DEL ROUTE 132**

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de remplacement des lumières Del sont inférieurs aux estimés, ils passent de 50 000 \$ à 40 400 \$;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** le conseil municipal rembourse le fonds de roulement comme suit :

2020 10 000 \$      2021 à 2024 7 600 \$ par année.

**2020-03-046**

**UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE – MEMBERSHIP 2020 ET 2021**

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 130 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle;

**QU'**elle délègue les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport : messieurs Jean-Pierre Hautcoeur et Léo Lelièvre.

**2020-03-047**

**DEMANDE DE COMMANDITE – AMÈNE TA VISITE**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** le conseil municipal accepte de participer financièrement pour un montant de 250 \$ au programme de carte Amène ta visite organisée par Tourisme et Commerce Rocher-Percé.

**2020-03-048**

**FABRIQUE - FEUILLET PAROISSIAL 2020**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** le conseil municipal accepte de commanditer la Fabrique de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus pour des feuillets paroissiaux au montant de 150 \$.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 : 57 heures et elle s'est terminée à 20 : 01 heures.

### **CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

2020-03-049

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 : 02 heures.

\_\_\_\_\_  
Roberto Blondin, maire

\_\_\_\_\_  
Luc Lambert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »